

INGÉNIERIE

de territoires

.03

Juil. 2018 -
oct. 2018



L'ingénierie
territoriale

au service
des communes
et EPCI



©Nicolas Ansoorian

ardèche
LE DEPARTEMENT

édito



©Matthieu Dupont

Comme dans les 2 précédents numéros, cette nouvelle « revue » Ingénierie de territoires vous propose un aperçu de l'offre en matière d'accompagnement dont vous pouvez disposer.

A travers les présentations, vous constaterez que la collaboration entre les partenaires est réelle. Elle favorise ainsi l'émergence et la réalisation de projets, comme sur la commune de Sampzon, dont les nouvelles pratiques du territoire ont entraîné des besoins d'évolution. Ces besoins ont été analysés pour imaginer et construire les solutions, qui voient à présent le jour. La coordination entre le CAUE, le SDEA, Ardèche habitat et le SDE07¹ a permis une démarche globale d'aménagement urbain. Par ailleurs, j'ai conscience que la maîtrise foncière est bien souvent au cœur des préoccupations. Aussi, l'accompagnement que propose la Safer, permettra d'apporter des solutions à vos démarches.

Ce numéro 3 est aussi l'occasion pour moi, de vous annoncer le lancement d'un portail internet permettant de faciliter vos recherches. J'ai voulu qu'il soit simple et qu'il puisse vous orienter rapidement vers le bon interlocuteur. Il n'a pas vocation à se substituer aux sites internet déjà existants et complets, mais au contraire à les rendre accessibles au regard de votre projet. Vous trouverez tout le détail de son utilisation dans ces pages. N'hésitez pas à vous connecter sur ingenierie.ardeche.fr.

Très bonne lecture de ce nouveau numéro.

Laurent Ughetto,
Président du Département
de l'Ardèche

1 Conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE), Syndicat de développement, d'équipement et d'aménagement (SDEA) et Syndicat départemental des énergies de l'Ardèche (SDE07)

sommaire

Culture ■ Education artistique et culturelle (EAC), trois mots aujourd'hui à l'échelle des collectivités locales ■ page 3



SDEA ■ Sampzon : coopérer au service d'un projet ■ page 5



SAFER ■ Une offre de services à connaître : la convention d'intervention foncière de la Safer ■ page 7



■ L'ingénierie départementale a son portail ■ page 9



Brèves et agenda ■ page 12

Education artistique et culturelle (EAC), trois mots aujourd'hui à l'échelle des collectivités locales

Rencontrer des musiciens professionnels, pratiquer du cirque et de la danse, découvrir des œuvres d'art contemporain, observer et comprendre la spécificité des patrimoines ardéchois... C'est ce que partagent les habitants des communautés de communes d'Ardèche-Rhône-Coiron, du Pays de Beaume-Drobie, de Porte de DromArdèche et de la communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche. Depuis 2014, ces collectivités locales s'engagent autour de l'éducation artistique et culturelle (EAC) en proposant à l'échelle de leur bassin de vie des actions culturelles et artistiques s'adressant à tous et en particulier aux plus jeunes. Sous la forme d'un parcours, les habitants sont invités à voir des œuvres et des démarches de création, à expérimenter des pratiques artistiques et culturelles diverses et à développer un regard critique et des moyens d'expression nouveaux, essentiels à la construction individuelle et à une vie en société.

Ces initiatives émergent notamment grâce à l'accompagnement du Département qui, en partenariat avec les services de l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et des opérateurs publics (Caisse d'allocations familiales de l'Ardèche et le Réseau Canopé), soutiennent collectivement les EPCI ardéchois par le prisme de conventions territoriales d'une durée de trois ans.

Cette ingénierie financière et humaine proposée par les partenaires s'articule autour d'une mission de coordination pour mettre en dialogue l'ensemble des acteurs du territoire (structures culturelles, éducatives, sociales, économiques...). Elle permet ainsi de recenser et de traduire les besoins et envies de chacun sous la forme d'un programme d'actions culturelles annuel. L'enjeu est de favoriser l'émergence de projets culturels de territoire.

Concrètement, l'accompagnement des agents de la direction de la culture du Département peut intervenir à différents stades du projet, et sous différentes formes :

- en amont, pour sensibiliser les élus et techniciens aux enjeux culturels, en partageant les expériences réalisées sur d'autres territoires et en contribuant au diagnostic des ressources de leur bassin de vie. La priorité est ainsi de faire connaître la diversité des structures culturelles et artistiques présentes sur leur territoire ou mobilisables en fonction de la thématique des projets.





- pendant l'élaboration des programmes d'actions culturelles, une ingénierie est proposée aux EPCI, à partir d'une « boîte à outils » qui recense des cartographies, des textes de référence, un calendrier et un formulaire type de demande de subvention pour l'ensemble des partenaires financiers.
- durant la construction du projet, les techniciens du Département peuvent également faciliter la mise en relation des acteurs, en sollicitant par exemple des informations auprès des autres services de la collectivité, comme l'obtention des coordonnées des associations d'ânés du territoire ou des structures enfance-jeunesse.
- Afin de concrétiser le projet, le Département peut fédérer les différents partenaires concernés par le développement de l'éducation artistique et culturelle en Ardèche pour faciliter les démarches des EPCI auprès de ces institutions.

Sur les quatre territoires intercommunaux concernés, les résultats sont probants avec plus de mille jeunes concernés et impliqués dans des actions par an et par territoire, une diversité artistique des projets (arts visuels, musiques, danse, théâtre) grâce à l'implication des pôles culturels ardéchois (La Cascade, Ardèche Image, SMAC07, Format...) et des partenariats sur le champ social, médico-social et éducatif qui favorisent le lien social et intergénérationnel.

Par exemple, « Albacraft » : c'est le nom du projet d'éducation artistique et culturelle construit sur l'année scolaire 2017-2018 entre les écoles primaires de la communauté de communes d'Ardèche-Rhône-Coiron et MuséAl. Il visait à reconstituer à la fois sous forme de maquette et numériquement à travers le jeu vidéo Minecraft, les bâtiments de la ville antique. Cette approche innovante par le prisme du numérique, a permis d'aborder une diversité de disciplines (mesures mathématiques antiques, architecture romaine...) tout en s'appropriant ce site archéologique et le musée. Le projet a réuni 131 élèves, différents intervenants (équipe de médiation de MuséAl, architecte, spécialistes de l'Antiquité...), 9 maquettes en légo et 12 supports de médiation. Il a été labellisé au titre de l'année européenne du patrimoine culturel 2018. 500 visiteurs ont participé à la restitution de ce projet qui s'est tenu le 16 juin dernier en écho aux Journées nationales de l'Archéologie.

Forts de ce premier bilan positif, l'ambition partagée par le Département et les institutions engagées est de maintenir cet accompagnement technique mis à disposition des EPCI pour continuer à faire émerger des projets culturels sur les territoires. ■

Pour plus d'informations

Anaïs Morand / Chargée de mission
transversalités et innovation
Direction de la culture

amorand@ardeche.fr 04 75 66 79 39

Sampzon : coopérer au service d'un projet

La commune de Sampzon, située en Ardèche méridionale, se développe sur la rive droite de la rivière Ardèche, non loin de Vallon Pont d'Arc. Ce haut lieu touristique de l'Ardèche voit sa population passer de 230 habitants à plus de 6000 en haute saison.

Le village historique, édifié sous le rocher de Sampzon, est le point culminant du territoire, tandis que l'urbanisation plus récente s'étire principalement le long de la route départementale qui relie rocher et rivière.

Les berges de l'Ardèche, aujourd'hui investies par les campings, connaissent une forte affluence en saison estivale se traduisant par un glissement progressif du centre névralgique de la commune vers le bas du village en raison de son attractivité touristique.

■ Rééquilibrer l'urbanisation ■

Une des premières adaptations pour résorber cet « effet » s'est traduite par la construction de la mairie et de la salle polyvalente à mi-pente, dans un tissu urbain encore lâche et diffus. Un premier jalon que la commune a souhaité, en aménageant un cœur de bourg sur

un tènement communal stratégiquement acquis en face des équipements existants.

Pour approfondir sa réflexion - engagée en 2015 -, la commune a fait appel à 3 partenaires de l'aménagement public :

- le CAUE de l'Ardèche, pour l'aider dans les réflexions préalables d'urbanisme et élaborer le programme de l'opération,
- Ardèche habitat pour son expertise dans le domaine du logement et sa capacité à porter la maîtrise d'ouvrage des logements potentiels,
- le SDEA pour assister la commune et assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des équipements autres que le logement.

Ces trois acteurs de l'ingénierie publique ardéchoise ont étroitement travaillé avec la commune dans le cadre d'une démarche globale d'aménagement urbain qui a conduit à mettre en place deux opérations cohérentes :

- d'une part, la réalisation de 15 logements locatifs destinés à des familles, de jeunes adultes et des personnes âgées autonomes, sous maîtrise d'ouvrage Ardèche habitat ;





■ d'autre part et sous maîtrise d'ouvrage communale déléguée au SDEA, une opération complémentaire de la précédente se réalise. Elle vise à :

- la réalisation d'une place publique, parvis de la mairie actuelle, pouvant accueillir le marché et les manifestations associatives,
- la construction d'un bâtiment destiné à abriter un bistrot de pays pouvant faire également office de commerce de première nécessité et de petite restauration, permettant ainsi de créer un lieu de service et d'animation ouvert tout au long de l'année,
- la mise en place d'une aire multisports (type city stade) à destination des jeunes,
- la création d'une station d'épuration partagée,
- la réalisation d'une chaufferie bois pour l'ensemble des équipements du site.

■ Un programme finalisé à découvrir en 2019 ■

Le SDEA apporte là toute son expertise permettant d'assister la collectivité sur les volets technique, juridique, financier et administratif de l'opération.

L'ensemble de cette opération permettra de compléter l'attractivité du lieu, en complément de la mairie et de la salle polyvalente existante, et par la densification des logements locatifs, constituera sur ce site le véritable cœur de bourg de Sampzon.

Le coût de l'opération sous maîtrise d'ouvrage communale est estimé à 1 850 000 €. De plus, Ardèche habitat investit directement près de 1 900 000 €.


La mise au point d'une convention de groupement de commandes a permis de retenir le même cabinet d'architectes (Estève et Dutriez, Aubenas) et les mêmes entreprises pour les travaux des deux maîtres d'ouvrages.

L'intervention d'un autre partenaire de l'ingénierie publique, le SDE07, a également permis de déplacer les réseaux électriques présents et de procéder à leur enfouissement.

Les travaux de cette opération d'ensemble ont débuté en mai dernier et doivent s'achever en juin 2019.

Cette opération illustre particulièrement l'intérêt de la parfaite coopération de plusieurs acteurs publics de l'ingénierie d'aménagement, au profit des collectivités ardéchoises, permettant ainsi d'optimiser l'expertise et les services qui peuvent leur être fournis. ■





Une offre de services à connaître : la convention foncière de la Safer

Lieu de concertation, en particulier entre les professionnels agricoles, les collectivités territoriales et les services de l'Etat, la Safer propose des outils d'intervention foncière et de gestion de patrimoine immobilier permettant la mise en œuvre des politiques nationales et locales d'aménagement rural et périurbain. C'est notamment le cas de la Convention d'intervention foncière qui se décline en 4 axes.

■ La veille foncière et l'observatoire ■

C'est tout d'abord au travers de la veille foncière et de l'observation que la Safer peut agir. Elle dispose de la connaissance du contexte et des mouvements fonciers d'un territoire, et elle aide à la définition de politiques publiques adaptées et durables. Pour ce faire rentrent en compte :

- La veille foncière, qui permet de connaître en temps réel les cessions en cours, évaluer leur intérêt pour la collectivité, disposer d'un système d'alerte personnalisé, se donner la possibilité d'être acteur du foncier soit en se portant candidat à la rétrocession de biens auprès de la Safer, soit en ayant recours à son droit de préemption.

- L'observatoire foncier qui permet de disposer d'indicateurs standards sur la structure et les marchés fonciers ruraux, construire des observatoires thématiques (friches, agriculture biologique, patrimoine public, forêt...).
- Les études « à la carte » qui alimentent le volet foncier d'une politique ou d'un document de planification, d'une étude de marché ou d'un référentiel foncier.

■ L'action foncière ■

C'est ensuite grâce à l'action foncière. Présents sur l'ensemble du territoire, les conseillers fonciers de la Safer mettent en œuvre le volet foncier rural des politiques publiques, qu'elles soient nationales, régionales ou locales. Cette action peut prendre différentes formes :

- L'acquisition par préemption, complémentaire au droit de préemption urbain, la Safer dispose d'un droit de préemption qu'elle peut mettre en œuvre au prix ou avec contre-proposition de prix, dans un objectif de préservation des espaces agricoles ou naturels.

- L'acquisition par la collectivité, qui peut se porter candidate à l'acquisition de biens maîtrisés par la Safer à l'amiable ou dans le cadre de son droit de préemption. La Safer apporte la sécurité technique et juridique de la transaction.
- L'orientation des propriétés vendues par la Safer à des porteurs de projets privés. La collectivité peut être associée au choix des projets. Le candidat retenu s'engage à respecter un cahier des charges d'une durée minimale de 15 ans dont les clauses peuvent être définies en accord avec la politique territoriale de la collectivité.

■ L'assistance à la conduite de projets ■

Bien évidemment, la Safer peut apporter aux collectivités une assistance à la conduite de projets, en les accompagnant dans la maîtrise foncière de leurs projets, quels qu'ils soient : économiques, touristiques, agricoles, forestiers, protection de la ressource en eau et des milieux naturels, infrastructures linéaires, etc. Son intervention porte sur les emprises du projet et sur les emprises compensatoires.

Ainsi, la Safer peut mettre en œuvre de :

- l'ingénierie pré-opérationnelle qui vous permet de connaître le contexte foncier d'une emprise, de promouvoir auprès des propriétaires et des exploitants le projet de la collectivité, d'inventorier les contraintes, de recueillir les besoins et les attentes des ayants droit, d'évaluer les conditions de faisabilité foncière du projet et de définir avec le maître d'ouvrage une stratégie foncière adaptée.
- l'assistance à maîtrise foncière par laquelle la Safer négocie pour le compte de la collectivité, des emprises, des conventions de gestion, des servitudes... Elle monte les dossiers DUP/enquête parcellaire, accompagne dans les procédures des biens vacants et sans maître, de droits de préemption et de préférence en matière forestière...

- les mesures compensatoires agricoles et naturelles au travers desquelles la Safer effectue une recherche des biens répondant aux exigences environnementales et/ou agricoles. Elle réalise de la veille foncière active, négocie avec les propriétaires, arbitre en cas de concurrence, et garantit l'usage du bien servant de compensation grâce au cahier des charges.

■ L'expertise et la gestion foncière ■

Dernier axe, l'expertise et la gestion du foncier public qui de manière temporaire ou sur le long terme, favorise une bonne gestion du patrimoine public apporte une sécurité juridique et une garantie d'entretien. C'est notamment via :

- la gestion temporaire des biens pour lesquels la Safer dispose d'outils juridiques permettant une mise en valeur agricole temporaire du patrimoine public. La collectivité peut ainsi en récupérer l'usage au moment de la réalisation du projet.
- l'intermédiation locative par laquelle la collectivité confie à la Safer la recherche d'un exploitant. La Safer assure l'arbitrage en cas de concurrence et assiste la collectivité pour les formalités administratives.
- le conseil en stratégie patrimoniale qui permet d'établir un état des lieux du patrimoine public, d'identifier ses enjeux et étudier différentes solutions de valorisation (vente, location, mode de location...).

A ce jour, la SAFER a conclu des partenariats, sous forme de conventions, avec la Communauté d'agglomération Privas centre Ardèche (CAPCA), la Communauté de communes Rhône-Crussol et la Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche. ■

coordonnées

Safer de l'Ardèche

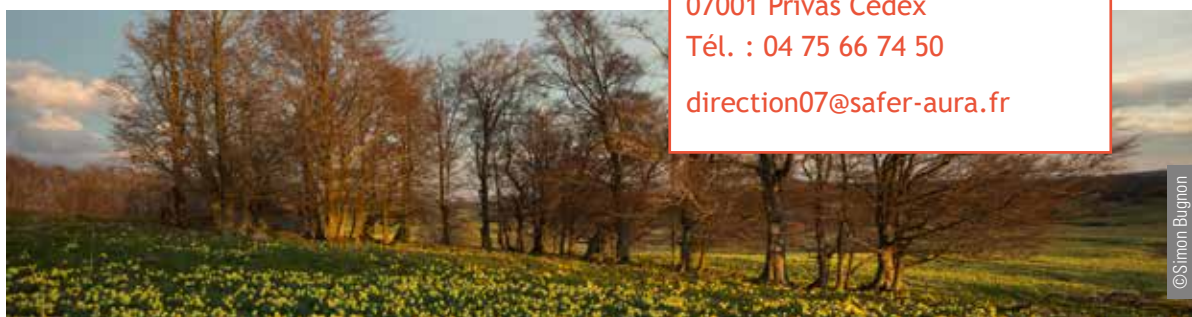
Le Moulin du Seigneur

BP 142

07001 Privas Cedex

Tél. : 04 75 66 74 50

direction07@safer-aura.fr



INGÉNIERIE

de territoires

ARDÈCHE

L'ingénierie départementale a son portail

Les communes, les EPCI et autres syndicats ardéchois ne bénéficient pas toujours de l'ingénierie nécessaire au développement de leurs projets. En Ardèche, de nombreux partenaires développent et soutiennent des actions en matière d'ingénierie territoriale. Cette offre diverse n'est pas forcément « lisible » pour les élus qui peinent parfois à trouver le bon interlocuteur qui saura faire l'avant, le pendant voire l'aval du projet, ou sera en capacité d'associer des expertises complémentaires.

Le Département a mis autour de la table une bonne part de ces structures qui disposent d'ingénierie et ont vocation à la mettre au service des collectivités ardéchoises. C'est donc un groupe projet composé du Conseil départemental, de l'ADT, d'Ardèche habitat, du CAUE, d'EPORA, de la SAFER, du SDEA, du SDE07 et du SDIS, qui a engagé une réflexion visant à faciliter les démarches des porteurs de projet. Outre leur rapprochement et

leur meilleure coordination au service du territoire, le groupe projet a initié deux outils « facilitateurs » : la revue Ingénierie de territoires et le développement d'un portail internet. La revue donne des exemples (vous êtes en train de la lire !) et le portail a lui pour objectif de faciliter les démarches des élus et des techniciens dans l'élaboration d'un projet.

Depuis juillet 2018, vous pouvez trouver facilement et rapidement l'interlocuteur qui va vous accompagner dans votre projet.

Simple d'utilisation, et au maximum en 3 clics, vous obtenez l'information et les interlocuteurs susceptibles de vous apporter les éléments de réponses pertinents (démonstration des fonctionnalités lors du Salon des maires et des présidents d'EPCI le 18 octobre 2018 sur le stand du Département).

Vous accédez ensuite à une présentation succincte de la structure, un contact et un renvoi sur leur site internet plus développé, et qui permettra de valider que vous avez fait le choix du bon interlocuteur !

Compte tenu de la diversité de l'offre de services apportée aux collectivités, le portail prend en compte les besoins en matière d'aménagement, de documents d'urbanisme, de foncier, de développement économique ou touristique, de culture, de mobilité, de logement et d'assainissement.

Dès maintenant, intégrez dans vos favoris l'adresse de cet outil indispensable pour aller plus vite droit au but : ingenierie.ardeche.fr ■

Pour tout renseignement complémentaire

vous pouvez contacter la chargée de mission au sein du Conseil départemental (direction générale adjointe attractivité et territoires) qui pourra vous accompagner dans vos questionnements :

ingenierie@ardeche.fr
04 75 66 75 49

Vous souhaitez construire des logements, aménager la place du village, archiver vos documents ... et vous cherchez l'interlocuteur le plus à même à vous aider, ce site est là pour vous guider.
Le Département de l'Ardèche et ses partenaires accompagnent les communes, les intercommunalités, les syndicats, etc... dans la mise en oeuvre et la réalisation de leurs projets.
Choisissez un thème, précisez au besoin votre demande, et le résultat vous orientera vers un des partenaires pouvant vous accompagner.

Recherche

3 résultats sur 21 - Page 1/7

A télécharger - Les revues de l'ingénierie

ardèche LE DÉPARTEMENT
ardèche TOURISME
ardèche SOEA - AMÉNAGEMENT
ardèche SDIS
ardèche HABITAT

CaUe de l'Ardeche
SDEA Ardèche énergies
safer
EPORA Établissement public foncier
Au cœur de la région
Auvergne-Rhône-Alpes

SAVE THE DATE

RENCONTRES
24 AU 28/09



LA SEMAINE DE LA TRANSITION

Comment construire l'Ardèche de demain au regard des transformations économiques, sociales et environnementales qui s'annoncent ? Cette question, que se posent beaucoup d'entre nous, sera au centre des débats du 24 au 28 septembre prochain, lors de la « semaine de la transition ».

Réfléchissons-y ensemble, au cours d'ateliers qui aborderont 5 thématiques en 5 journées pour co-construire les axes et plans d'actions qui se concrétiseront dans un contrat de transition écologique en 2019.

ardèche
LE DEPARTEMENT

RÉSERVEZ VOTRE (VOS) DATE (S)

Lundi 24/09	Transition énergétique
Mardi 25/09	Mobilités intelligentes Transition vers l'investissement social
Mercredi 26/09	Télémédecine
Jeudi 27/09	Transition hydrique
Vendredi 28/09	Transition agricole

PRÉ-INSCRIPTION,
PROGRAMME ET DÉROULÉ SUR
ARDECHE.FR/TRANSITION
À PARTIR DU 20/07/2018

Brèves

Un nouveau règlement de voirie

Le nouveau règlement relatif à la voirie départementale entrera en vigueur à compter du 1^{er} août 2018.

Avec ses 3 800 km de routes départementales, le Département de l'Ardèche souhaite vous apporter des réponses claires, précises et actualisées sur la réglementation concernant le domaine routier.

Vous pouvez consulter ce nouveau règlement sur le site internet du Département : www.ardèche.fr/88-le-reseau-routier.htm rubrique boîte à outils.

La direction des routes et des mobilités reste à votre écoute pour toutes demandes complémentaires (tél. 04 75 66 79 99).



La musique en ligne

Le Département de l'Ardèche, via la Bibliothèque départementale, vous propose une offre de musique en ligne qui se décline en trois propositions : des webradios, accessibles à tout le monde, plus d'1 million de titres musicaux et l'offre intégrale de la Philharmonie de Paris (ces deux dernières offres, sur abonnement). Si vous n'êtes pas encore abonnés, vous pouvez connaître les modalités d'inscription via le site internet : <http://lecture.ardèche.fr/EXPLOITATION/Default/acceder-aux-ressources-numeriques.aspx>

« L'Ardèche tisse la toile du monde »

Le 9 juillet, Laurent Ughetto, président du Département de l'Ardèche a présenté le second opus du magazine de l'innovation ardéchoise.

Après un numéro consacré aux transports (« L'Ardèche transporte le monde »), le second numéro « L'Ardèche tisse la toile du monde » explore la filière textile ardéchoise, ses savoir-faire, son innovation. Réunis pour l'occasion, les entreprises ardéchoises ont salué la parution de ce document qui leur permet de valoriser leurs établissements notamment dans un objectif de recrutement.

Ce magazine - comme le précédent - est diffusé par les entreprises elles-mêmes, le Département lors de rencontres et de salons et est en consultation et téléchargement sur le site ardèche.fr/innovation



Agenda

Le congrès des maires d'Ardèche se tiendra le **18 octobre prochain**. Vous y retrouverez l'ensemble des partenaires qui vous accompagnent dans vos projets.

Ardèche habitat participera au **Congrès national des HLM** à Marseille les **9, 10 et 11 octobre 2018**.

Le **3^e eRallye Monte-Carlo** se déroulera du **24 au 28 octobre 2018**, entre Nevers et Monaco. Le SDE07 et son homologue drômois le SDED, accueillent en partenariat avec le réseau EBORN et l'Automobile Club de Monaco, le 3^e eRallye Monte-Carlo vendredi 26 octobre, à Valence. Une déclinaison 100% électrique et 100% hydrogène du célèbre rallye qui a connu ses grandes heures sur les routes ardéchoises et drômoises.

Le calendrier des UrbaSession et Urba-flash proposés par le CAUE est à retrouver sur <http://caue07.fr>